



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence Régionale de Santé
Bretagne

CHIFFRES CLÉS

ARS BRETAGNE // 2021





Démographie

Une région attractive...

5,2 %

de la population française soit **3 371 158 habitants** au 1^{er} janvier 2021

3 604 347 habitants à l'horizon 2030

3 905 357 habitants à l'horizon 2050

(projections de population)

(Source : Insee)

+ 0,4 %

de croissance moyenne annuelle de la population entre 2018 et 2021

(France métropolitaine : + 0,2 %)

> due au solde naturel - 0,1%

(France métropolitaine : + 0,1%)

> due au solde migratoire + 0,5%

(France métropolitaine : + 0,1%)

22,9 %

de Bretons de moins de 20 ans

en 2020 (France métropolitaine: 23,6%)

... et vieillissante

avec une tendance qui devrait se poursuivre à l'horizon 2030

10,6 %

des Bretons ont 75 ans et + en 2020

(France métropolitaine : 9,6%)

3,9 %

des Bretons ont plus de 85 ans en 2020

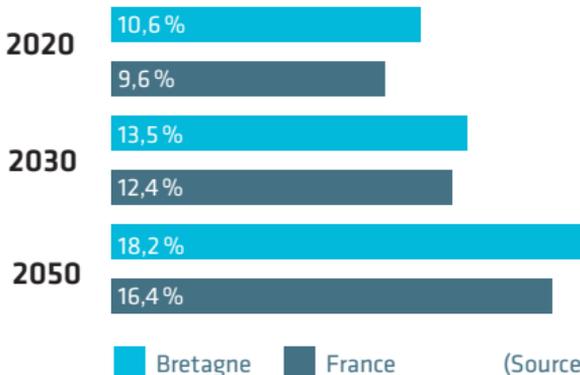
(France métropolitaine : 3,4%)

9,2 ‰

c'est le taux brut de natalité en Bretagne en 2020

(France métropolitaine : 10,7‰)

Part des plus de 75 ans dans la population



(Source : Insee)



État de santé

Une augmentation de l'espérance de vie des Bretons...



Espérance de vie entre 2000 et 2020

> à la naissance

de 74,2 ans à

78,8 ans

(France métropolitaine : 79,2)

de 82,4 ans à

85,4 ans

(France métropolitaine : 85,2)

> à 60 ans

de 19,8 ans à

23 ans

(France métropolitaine : 22,8)

de 25,2 ans à

27,5 ans

(France métropolitaine : 27,3)

... mais des indicateurs de santé encore défavorables

Sur la période 2013-2015 pour 100 000 habitants :

766 décès contre 727 au niveau national dont

222 décès pour cause de cancer (France métropolitaine : 214)

194 décès pour cause de maladies de l'appareil circulatoire (France métropolitaine : 173)

55 décès pour cause de maladie respiratoire (France métropolitaine : 47)

Sur la période 2014-2016 pour 100 000 habitants :

Un taux standardisé de mortalité prématurée (avant 65 ans) plus élevé que la moyenne nationale

Hommes : 272 (France métropolitaine : 239)

Femmes : 118 (France métropolitaine : 115)

... en particulier en matière de santé mentale et d'addictions

Un taux standardisé de **mortalité par suicide** de 22 pour 100 000 habitants (13,9 en France)

Un taux standardisé de personnes prises en charge pour des **maladies psychiatriques** de 4 586 pour 100 000 habitants (3 618 en France).

Un taux standardisé de mortalité prématurée pour les **3 causes les plus directement liées à l'alcool** de 20,9 pour 100 000 habitants (15,5 en France)

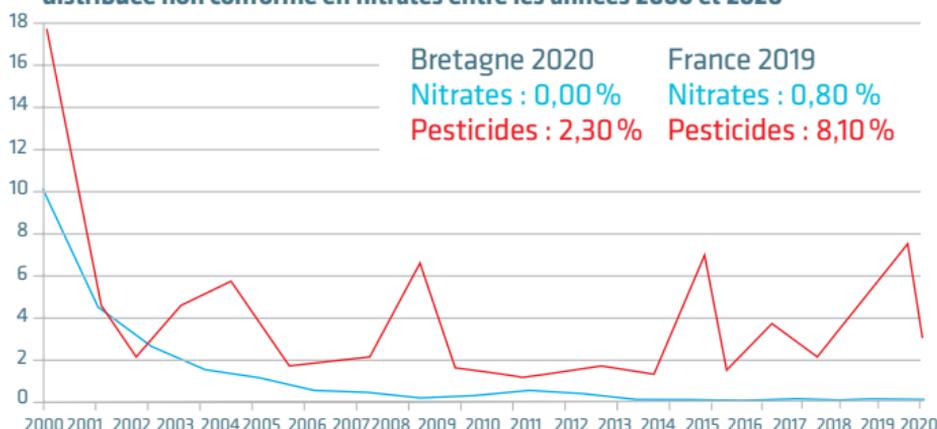


État de santé

L'environnement, un déterminant de notre état de santé

Qualité des eaux distribuées :

Pourcentage de la population bretonne ayant été exposée à une eau distribuée non conforme en nitrates entre les années 2000 et 2020



Bretagne 2020
Nitrates : 0,00 %
Pesticides : 2,30 %

France 2019
Nitrates : 0,80 %
Pesticides : 8,10 %

Source : ARS Bretagne

Nitrates

La reconquête de la qualité des eaux brutes, l'abandon de certains captages et la mise en œuvre de mesures correctives (traitement de dénitrification ou mélange d'eau) ont entraîné depuis près de 20 ans, une baisse des teneurs en nitrates dans les eaux distribuées en Bretagne. En 2020, aucun breton n'a été concerné par un dépassement en nitrates.

Pesticides

L'amélioration enregistrée depuis une vingtaine d'années est due à la baisse des teneurs observées dans les eaux brutes et à la généralisation des traitements d'élimination par charbon actif. Aujourd'hui, les non-conformités résiduelles sont dues à des défaillances ponctuelles de ces traitements. En 2020, 2,30 % de la population bretonne a été concernée par un dépassement de la limite de 0,1 µg/l dont la durée n'est souvent que de quelques jours et sans jamais dépasser les valeurs sanitaires maximales. Ainsi aucune restriction de l'eau n'a été prononcée.

La prise en compte de l'ESA Métolachlore à compter de 2021 dans le calcul de la conformité va encore renforcer les contrôles de conformité de l'eau destinée à la consommation humaine.

UN BON CLASSEMENT SANITAIRE DES ZONES DE BAINADE Saison 2020

595
baignades contrôlées

6 104
échantillons prélevés



*classement au moins suffisante, les nouvelles baignades ne sont pas prises en compte

- eau d'excellente qualité
- eau de bonne qualité
- eau de qualité suffisante
- eau de qualité insuffisante

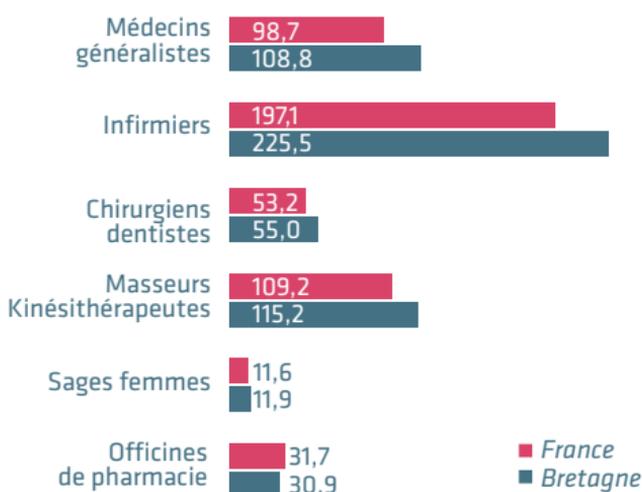


Offre en santé et accès aux soins

Une offre de santé de proximité plutôt favorable...

L'âge moyen des médecins généralistes libéraux diminue
sensiblement.

Densité de professionnels libéraux pour 100 000 habitants en 2021



... malgré le vieillissement de certaines
professions, cependant moins prononcé
que pour la France métropolitaine (au 01.01.2021)

36,2 %
des médecins
généralistes libéraux
ont plus de 55 ans
(France métropolitaine : 47,2%)

41,9 %
des médecins
spécialistes libéraux
ont plus de 55 ans
(France métropolitaine : 50,5%)

32,7 %
des chirurgiens
dentistes libéraux
ont plus de 55 ans
(France métropolitaine : 36,1%)



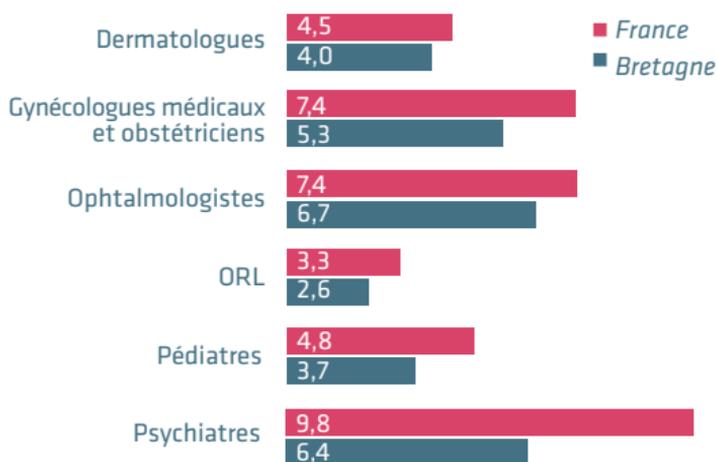
Offre en santé et accès aux soins

Une offre moins favorable pour les spécialistes

La densité des médecins libéraux est inférieure en Bretagne pour les spécialistes



Densité de spécialistes libéraux pour 100 000 habitants en 2021



Une augmentation progressive des étudiants en santé

Évolution du nombre de places en 1^{re} année du 2^e cycle de formation médicale par rapport au numérus clausus de 2020 :

- **Médecine** : 496 places soit + 17 %
- **Odontologie** : 79 places soit + 6 %
- **Pharmacie** : 79 places soit une stabilité
- **Maïeutique** : 54 places soit + 7 %

Évolution du nombre de places en formation paramédicale par rapport à 2020 :

- **Infirmier** : 1 311 soit + 9 %
- **Aide-soignant** : 1 519 soit + 10 %
- **Orthophoniste** : 60 soit + 20 %
- **Masseur-kinésithérapeute** : 114 soit une stabilité
- **Audioprothésiste** : 30 soit une stabilité
- **Orthoptiste** : 18 soit + 20 %

Taux d'équipement en établissements médico-sociaux comparés au niveau national

au 01.01.2020

> Champ des personnes âgées

EHPAD

116,9

places pour 1000 habitants de 75 ans et +
(France entière : 97,5)

EHPAD + USLD

116,9

lits médicalisés pour 1000 habitants de 75 ans et +
(France entière : 98,4)

> Champ des personnes en situation de handicap

pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans

4 places en établissement et service d'aide par le travail (ESAT)
(France métropolitaine : 3,6)

1 place en maison d'accueil spécialisé (M.A.S.)
(France métropolitaine : 1)

1,1 place en structures d'accueil médicalisé pour adultes handicapés
(France métropolitaine : 0,9)

2,9 places en services d'accompagnement à la vie sociale, médico-social pour adultes handicapés (SAVS/SAMSAH)
(France métropolitaine : 1,7)

pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans

4,3 places en instituts médico-éducatifs (IME)
(France métropolitaine : 4,3)

3,2 places en services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD)
(France métropolitaine : 3,3)

Un moindre recours aux soins hospitaliers, sauf en psychiatrie

Taux de recours aux soins hospitaliers au 31.12.2020 :

Séjours pour 1 000 habitants

Médecine

101,7

(France métropolitaine : 103,5)

Chirurgie

72,8

(France métropolitaine : 73,2)

Obstétrique

16

(France métropolitaine : 17)

Journées pour 1 000 habitants

Psychiatrie

311,1

(France métropolitaine : 246,7)

Soins de Suite et de Réadaptation

388,8

(France métropolitaine : 441,1)



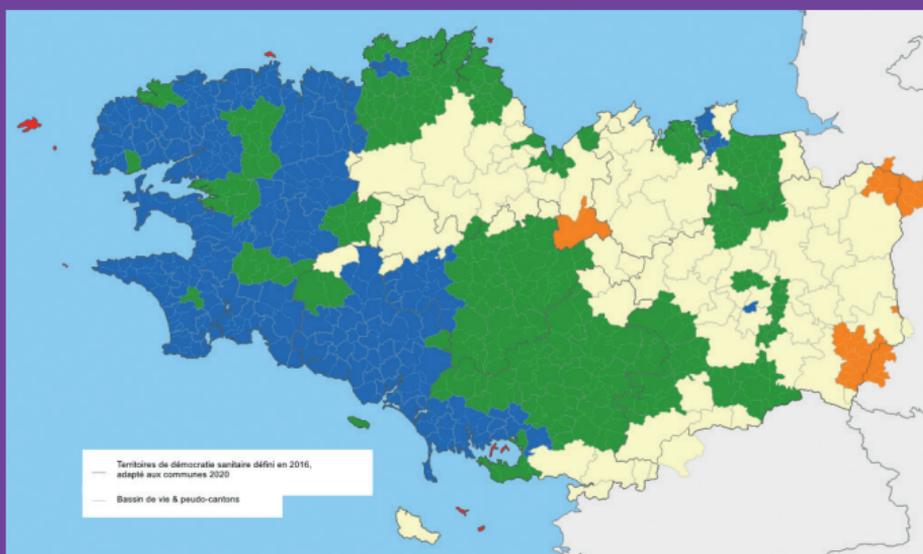
Zoom sur le zonage infirmier

L'ARS Bretagne a arrêté un nouveau zonage infirmier en février 2020, il est entré en vigueur le 11 août 2020.

Celui-ci repose sur trois principes dont l'objectif est d'assurer une meilleure répartition de l'offre en soins infirmiers :

- La mise en place de nouvelles mesures incitatives dans les zones très sous dotées avec les contrats incitatifs
- L'accès régulé au conventionnement des infirmiers libéraux ainsi que pour la création ou l'extension de places de SSIAD dans les zones sur dotées.
- Un encadrement de l'activité pour toute nouvelle installation d'infirmier dans une zone intermédiaire ou très dotée située à proximité d'une zone sur dotée.

Zonage infirmier en 2020 par bassin de vie



Zone très sous dotée
9 bassins de vie ou canton-ou-ville

0,1 % de la population
soit 3 204 personnes

Zone sous dotée
4 bassins de vie ou canton-ou-ville

0,8 % de la population
soit 28 157 personnes

Zone intermédiaire
59 bassins de vie ou canton-ou-ville

34,9 % de la population
soit 1 158 307 personnes

Zone très dotée
54 bassins de vie ou canton-ou-ville

24,9 % de la population
soit 825 291 personnes

Zone sur dotée
62 bassins de vie ou canton-ou-ville

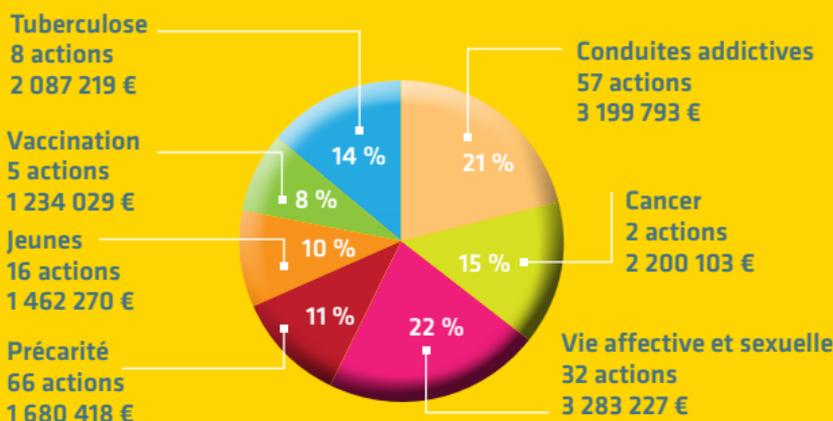
39,3 % de la population
soit 1 303 945 personnes



Politiques clés

Une politique de prévention et d'action sur les déterminants de la santé

Répartition du financement des principales actions en prévention 2020



Au total, ce sont **14 thématiques** soit **378 actions** qui ont été financées en 2020 pour un montant global de **18 667 925 €** (dont les principales actions).

2

campagnes annuelles régionales de dépistage organisé des cancers

Cancer du sein : 51,1% de participation au dépistage organisé sur les femmes de 50 à 74 ans sur la période 2019-2020 (France : 45,7%)

Cancer colorectal : 31,7 % de participation au dépistage organisé sur les hommes et femmes de 50 à 74 ans sur la période 2019-2020 (France : 28,9%)

Une politique de coordination des parcours de santé

Au 01.01.2021, on comptabilise :

123

Maisons de Santé Pluri-professionnelles

5 équipes de soins primaires

111

 centres

de santé dont 23 centres de santé dentaires, 57 centres de soins infirmiers, 18 centres de santé médicaux, 12 centres de santé polyvalents et 1 centre de santé ophtalmologique

9

 MAIA

déployées (Méthode d'Action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie)

3

PTA (Plateformes territoriales d'appui)

8

 DAC

(Dispositifs d'appui à la coordination : fusion PTA/MAIA)

Une politique de soutien aux alternatives à l'hospitalisation

58,9 %

 de l'activité

chirurgicale comprenant un acte opératoire est réalisée en ambulatoire en Bretagne (59,5% en France)

Taux de recours à l'Hospitalisation À Domicile (HAD) :

27,4

 patients par jour pour 100 000 habitants en 2020. (France : 27,1)

Une évolution de + 9,8 % par rapport à 2019



Politiques clés

Une politique de contractualisation et de territorialisation au 30.06.2021 :

7 Contrats hospitaliers de territoire en cours qui favorisent le déploiement du Projet Médico-Soignant Partagé des groupements hospitaliers de territoire.

12 Contrats Locaux de Santé en cours qui mobilisent les élus, les usagers, les professionnels de santé, les professionnels du social et du médico-social sur les enjeux de santé, notamment de prévention

Une politique en faveur des établissements pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

En 2020, en Bretagne :

- **14,5 millions d'euros** consacrés à des opérations d'investissements des établissements médico-sociaux (7,6 millions d'euros pour 13 structures pour personnes en situation de handicap et 6,9 millions d'euros pour 10 EHPAD).
- **12,6 millions d'euros** en faveur des EHPAD dans le cadre de la réforme tarifaire.
- **20 millions d'euros** pour les revalorisations salariales Primes Grand Age et Ségur.
- **3 millions d'euros** pour le déploiement des Infirmiers Hygiénistes en EHPAD.
- **89 millions d'euros** de crédits non reconductibles pour les EHPAD et pour les ESMS pour personnes en situation de handicap dans le cadre de la crise COVID
- **5,7 millions d'euros** en année pleine permettant la création de 331 places d'ESMS majoritairement pour les enfants et sur le département d'Ille-et-Vilaine.
- En 2019, en Bretagne, **6 664 places** en SSIAD/SPASAD étaient dédiées aux personnes âgées contre 6385 en 2015, soit une évolution de + 4,4%. Sur la même période, le nombre de places dédiées aux personnes en situation de handicap en SSIAD/SPASAD, SESSAD et SAVS/SAMSAH a augmenté de 8,3 %, passant de 6857 à 7429.
- **1,1 million d'euros** pour l'amélioration des conditions de travail en direction des ESMS pour personnes en situation de handicap.

Une capacité renforcée de réponse aux situations sanitaires exceptionnelles :

5 581 signaux sanitaires reçus au point d'entrée unique de l'ARS (H24.J7)
dont **3362 situations de niveau 3 relatives au contact tracing ARS** (clusters ou cas isolé dans une collectivité accueillant un public fragile)

796 événements indésirables en structures sanitaires ou médico-sociales

33 signaux en lien avec une vigilance sanitaire

4 événements ou situations sanitaires exceptionnelles gérés

494 signaux relatifs à des maladies à déclaration obligatoires (MDO)
499 pour des pathologies hors MDO

Évolution annuelle de réception des signaux





Données financières

En 2020, les dépenses de santé en région Bretagne s'élèvent à plus de 11,2 milliards d'euros, en progression de 7,3 % par rapport à 2019. Le niveau national enregistre une hausse de 7 % de ses dépenses sur la même période.

Dépenses de santé en Bretagne

AT-MP, invalidité, décès :

5,5 %
(617,8 M€)

Autres dépenses de santé :

0,5 %
(56,8 M€)

Santé publique :

0,4 %
(43,9 M€)

Soins de ville :

41,2 %
(4 631,4 M€)

M€ = Millions d'euros

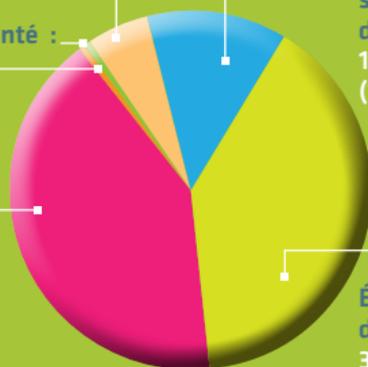
AT-MP = accidents du travail,
maladies professionnelles

Établissements et services médico-sociaux (hors conseils départementaux) :

12,6 %
(1 414,2 M€)

Établissements de santé :

39,8 %
(4 467,6 M€)



Zooms par poste des dépenses

Taux d'évolution 2019/2020

Dépenses de soins de ville



Dépenses des établissements de santé



Dépenses des établissements et services médico-sociaux (hors conseils départementaux)



SOURCES ET DÉFINITIONS :

Thématique DÉMOGRAPHIE :

> Sources : Insee, état civil (données domiciliées)

> Source : Insee - Estimations de population (résultats provisoires).

Projection de population Omphale 2017 (scénario central)

Thématique ÉTAT DE SANTÉ :

> Sources : INSEE, ORS Bretagne, INSERM CepiDc, ARS Bretagne, SISE-baignades, Campagne annuelle de surveillance des cyanobactéries, résultats de la qualité des eaux de baignades / saison 2020

> Définition :

Le taux de mortalité prématurée comptabilise le nombre de décès toutes causes confondues survenus avant l'âge de 65 ans. Le taux standardisé est calculé en pondérant les taux de mortalité spécifiques par âge et sexe, par la structure d'âge et sexe de la population de référence (population française de 2006).

Thématique OFFRE EN SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS :

> Sources : Démographie : DREES2021 (RPPS et ADELI (avec remplaçant), sauf pour les masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes Cartosanté (hors remplaçant)), CNOP. Population INSEE 2018

> Définitions :

Le taux de recours brut rapporte le nombre de séjours/journées/venues de la population domiciliée d'une zone géographique au nombre d'habitants de la zone.

Le taux de recours standardisé (âge, sexe) de la population domiciliée d'un territoire indique quel serait le taux de recours du territoire s'il avait la structure par âge et sexe de la population nationale.

Les taux de recours aux soins hospitaliers sont des taux de recours standardisés. Pour la psychiatrie, c'est le taux de recours standardisé pour une prise en charge à temps plein. Concernant le SSR, c'est le taux de recours standardisé en hospitalisation complète

Thématique LES POLITIQUES CLÉS DE L'ARS :

> Sources : Santé Publique France - Données 2019 et 2020 des structures départementales du dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal. ARS Bretagne - enquête auprès des établissements de santé, PMSI, INSEE

> Définitions :

Taux de participation : rapport entre le nombre de personnes dépistées sur deux années et la population cible INSEE de laquelle ont été soustraites les personnes exclues sur cette période (pour des raisons médicales).

Taux de chirurgie ambulatoire : Taux global de chirurgie ambulatoire est calculé selon le nouveau périmètre (GHM en C + 7 GHM, sans nuitée) sur le total de la chirurgie (GHM en C + 7 GHM).

Zoom ZONAGE INFIRMIER 2020

Arrêtés Bretagne

> Pour plus d'information : Le Portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS).

> Méthodologie : Elle détermine, d'une part, les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins infirmiers visées au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique et, d'autre part, celles dans lesquelles le niveau de l'offre est particulièrement élevé, zones qui sont définies au 2° de ce même article.

Thématique DONNÉES FINANCIÈRES

> Sources : État financier relatif aux dépenses 2020 - Secrétariat Général des ARS, Arrêtés tarifaires des établissements et services médico-sociaux; inclus la 4ème circulaire budgétaire des établissements sanitaires.

> Dépenses collectives de santé, prises en charge par l'assurance maladie et l'État.

> Pour les « Autres dépenses » : ajout du Fond d'Action Conventionnel de l'Assurance maladie.